

A cela s'ajoutent les effets de la conjoncture d'austérité qui obligent le Plan à revoir souvent à la baisse et parfois de façon drastique les crédits demandés. Cette situation enclenche le processus suivant :

Faiblesse des crédits → retards de paiement des entreprises → faiblesse de trésorerie des entreprises d'où rupture des approvisionnements → ralentissement ou arrêt de chantier (avec parfois résiliation de marché) → allongement de délais → révision et réévaluation → lenteur dans la procédure de réévaluation et le déblocage des crédits...(et le cycle recommence).

TROISIÈME PARTIE

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

13-LE DISPOSITIF D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (D.I.P.J) est intervenu en 1990 par décret exécutif n°90-143 du 22 mai 1990 pour, d'une part, combler les insuffisances du premier programme institué en 1987 par les pouvoirs publics à l'effet de créer annuellement 100.000 emplois dits de "travaux d'utilité publique" ; d'autre part, administrer un traitement d'urgence au problème de l'emploi des jeunes.

Pour faire traduire dans les faits ces objectifs fondamentaux, le dispositif a prévu la mise en place :

- d'un comité local auprès de chaque commune chargé de recevoir les demandes d'insertion et de les traiter,
- d'un comité de crédit au niveau de chaque wilaya dont la mission est de présenter les projets de création de coopératives aux banques en vue du financement,
- d'un fonds de caution mutuelle destiné à garantir le risque bancaire.

La coordination et l'animation de ces différents organes composant le dispositif sont assurées, au niveau central, par le ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle.

Pour apprécier l'atteinte des résultats escomptés, la Cour réalisa entre 1994 et 1995 une enquête, par voie de questionnaire adressé à l'ensemble des walis, axée sur les activités enregistrées dans le domaine de l'emploi des jeunes durant la période 1990-1994.

L'effort financier de l'Etat en faveur de l'activité des jeunes durant cette période s'est traduit par des dépenses totales de 19,7 milliards de dinars.

Pour chacun des exercices considérés, les dépenses ont oscillé autour de 3 milliards de dinars, à l'exception de l'année 1991 qui a enregistré plus de 6 milliards de dinars à elle seule.